



CIRCULAIRE N° 2078 /MPMBPE/DGD du 06 AVR. 2020

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet :** Suspension des contrôles douaniers a posteriori pour une période de trois (03) mois

**Réf :** Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire lié au COVID-19

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers qu'en application des mesures de soutien aux entreprises contenues dans le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire adopté par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), il est procédé à la **suspension des contrôles douaniers a posteriori pour une période de trois (03) mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Je précise que la présente mesure de suspension ne concerne que les contrôles après dédouanement (contrôles a posteriori) ci-après :

- les contrôles en entreprise ou contrôle sur place et les suites contentieuses qui en résultent ;
- les contrôles des stocks des matériels, des matières premières et des produits compensateurs importés ou obtenus sous régimes suspensifs ;
- les suites contentieuses résultant des contrôles documentaires après dédouanement (contrôles différés).

**Les marchandises débarquées au cordon douanier étant le gage des droits, il en résulte que, la mesure de suspension ne concerne pas les contrôles** sur les déclarations en détail et sur les marchandises qu'elles couvrent (**contrôles documentaires, visites à quai, visites à domicile, contrôles par scanner**), à l'occasion des formalités de dédouanement ainsi que les suites contentieuses qui en découlent.

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente, et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- MPMBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE CI
- FEDERMAR
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- PAA
- PASP
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
CÔTE D'IVOIRE  
Le Directeur Général  
  
Général DA Pierre A.  
Officier de l'Ordre National